



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Centres medico-sociaux

Question écrite n° 38565

Texte de la question

Mme Jacqueline Osselin appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la relative inertie dont font preuve certains responsables d'établissements sociaux ou medico-sociaux dans la mise en place des conseils d'établissement prévue par la loi no 85-10 du 3 janvier 1985 et du décret d'application du 17 octobre 1985. Il ressort, en effet, d'une enquête commandée par les services du ministère des affaires sociales en janvier 1987, que, si des conseils d'établissement ont été créés dans certaines maisons pour personnes âgées ou si d'autres structures de fait existaient déjà, ils n'ont pu voir le jour, dans la majorité des cas, les responsables d'établissement arguant de l'inadaptation du dispositif proposé ou du trop grand âge des pensionnaires, ce qui peut être interprété de diverses manières. En tout état de cause, elle demande s'il a pu tirer les enseignements de l'enquête qu'il avait fait effectuer et quelles mesures ou quels aménagements il entend adopter pour que la concertation devienne effective entre les différentes parties intervenant dans le fonctionnement des établissements de personnes âgées.

Données clés

Auteur : [Mme Osselin Jacqueline](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38565

Rubrique : Etablissements de soins et de cure

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1324